

# Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N°18 - Juillet 2003



## SOMMAIRE

- Elles ont gagné leur liberté
- HENRIETTE : Cinq longues années
- SITAN : La force de vouloir oublier
- NIGER : Conspiration du silence
- LIBERIA : Les racines du mal
- BANGLADESH : Disney joue les Picsou
- Comptes 2002

Safia et Bernadette  
à Ercé,  
près de Toulouse :  
une affectueuse  
complicité.

Photo :  
Marie Dorigny

# ESCLAVES EN FRANCE : ELLES ONT GAGNÉ LEUR LIBERTÉ

Elles ont connu la faim, les coups et l'enfermement. Parias des temps modernes, Safia, Alia et Célestine ont tourné la page et goûtent une vie qui leur appartient enfin.

*Enquête de Victor Dixmier, reportage publié dans Femme Actuelle du 24/02/2003*

## SAFIA

**D'origine somalienne, Safia travaille depuis l'âge de six ans au service d'une cousine à Djibouti avant de venir en France. Victime de violences et de traitements cruels elle s'enfuit. Le CCEM ne pourra poursuivre l'employeur, protégé par une immunité diplomatique.**

"C'est dans la vallée du Garbet, à deux heures de route de Toulouse, que j'ai posé mes valises. Depuis quatre ans, je découvre la vie française aux côtés de ma famille d'accueil. Bernadette, ancienne institutrice au village, a entendu mon histoire lors d'une émission sur France Inter. Bouleversée, elle

a décidé de m'accueillir. Sa fille Esclarmonde et Patrice, son mari, éleveur sur la commune, se sont laissés convaincre. Avant mon arrivée, j'avais reçu des photos de ma nouvelle maison, d'Ercé et des montagnes voisines. Dès la première nuit, j'ai dormi dans ma chambre, comme si j'avais vécu là depuis toujours. Pendant mes six premiers mois à Ercé, j'ai fait les 400 coups avec Esclarmonde. Je grimpais sur les voitures, je me roulais dans l'herbe des prés : des bêtises de gosse, des choses que je n'avais jamais vécues avant. Vivre dans une telle famille m'aide à retrouver cette enfance qu'on m'a volée. Même si je n'oublie pas

ce que j'ai vécu, aujourd'hui, je veux tourner la page. J'ai la nationalité française et, surtout, j'ai trouvé un travail à la maison de retraite d'Ercé. Après des premiers mois difficiles au service ménage, j'ai obtenu un poste aux cuisines, plus agréable. Ménage, lingerie, hôtellerie, je sais tout faire. Au près des personnes âgées, je ne perds jamais patience, et je garde toujours le sourire. Ici, tous les habitants connaissent mon histoire, mais personne ne me juge. Je suis enfin reconnue pour ce que je suis...une jeune femme, tout simplement..." ■ V.D



## ALIA

**En 1989, Alia arrive en France, venue de Djibouti avec sa riche patronne dont le mari la martyrise.**

Après quatre ans de calvaire, elle s'enfuit. "Pour Lucas, 5 ans, et Alexandre, 2 ans, je suis leur "nounou". Je m'occupe d'eux comme de mes propres fils. Grâce à leurs parents, Valérie et Jérôme, j'ai eu mon premier contrat de travail, puis des papiers définitifs sur le sol français. Avec cette famille, j'ai pu prendre un nouveau départ. Maintenant, à 33 ans, j'ai une carte de séjour de dix ans et j'envisage ma vie en France. Mon travail me permet d'être financièrement indépendante, et j'ai un logement HLM en banlieue

parisienne. J'ai appris le français aux cours du soir. Restait à re nouer avec mon pays natal. Mon retour, en juillet dernier, après dix-sept ans, m'a accusé un choc...tout avait changé ! Mais je suis fière d'avoir envoyé à ma mère un mandat de 75 euros. Vis-à-vis de Lucie, ma tortionnaire, j'ai réussi à dépasser le simple sentiment de vengeance. Désormais, j'ai tourné la page, je vais de l'avant, sans me retourner sur mon passé. Ca fait trop mal..." ■ V.D

Comité  
Contre  
l'Esclavage  
Moderne

■ Esclaves, encore est une publication trimestrielle éditée par le Comité contre l'esclavage moderne diffusée par abonnement (18 €/an) ■ CCEM 31, rue des Lilas ■ 75019 Paris ■ Tel : 01.44.52.88.90 ■ Fax : 01.44.52.89.09 ■ Email : infoccem@aol.com ■ Site Internet : [www.esclavagemoderne.org](http://www.esclavagemoderne.org) ■ Directeur de publication : Dominique Torrès ■ Coordination : Marc Béziat ■ Ont collaboré à ce numéro : Dominique Torrès, Victor Dixmier, Olivier Brisson, Patrick Saint-Paul, Marc Béziat, Géraldine Bénit, Marie Dorigny, Zina Roua bah ■ Réalisation graphique Jean-Pierre Thomas sur un concept de Gabie Dumont-Feyzeau ■ ISSN : 1289-7469 - Commission Paritaire : 0104H78875 ■ Imprimerie Autographe/GP 10 bis, rue Bisson 75020 Paris

Célestine, une jeune Malgache, est recrutée en 1984 pour travailler en France dans une famille de diplomates. Elle y restera près de quatorze ans.

Suite à des violences répétées, elle se réfugie chez une voisine et raconte ses années d'horreur à la police. "Devenir maman... Il y a un an, cela me semblait inimaginable. Aujourd'hui, à 36 ans, j'ai Luis, mon fils. Son père, étudiant, rentre bientôt de Madagascar. Dans mon petit appartement, sous les toits de Paris, j'existe enfin pour quelqu'un : mon fils. Après avoir échappé à ces souffrances, je veux tirer un trait sur mon passé. J'ai pu

enfin apprendre le français sans me cacher. Pendant un an j'ai vu une psychologue. Ça m'a beaucoup aidée. Depuis deux ans, je suis enfin parvenue à oublier mes tortionnaires. L'avenir est là, devant moi, et je compte bien en profiter. Il y a trois ans, je suis retournée à Madagascar. Après quinze ans, je n'ai rien reconnu. Les Malgaches m'ont prise pour une Européenne, ça m'a déçue. Pourtant je me sens toujours malgache. La preuve : je fais construire au pays une maison pour moi et une pour ma mère. Même si ma vie reste en France." ■ V.D



Célestine et son fils Luis : "j'existe enfin pour quelqu'un."



## BONNE CHANCE À MATHIAS

Il travaillait au CCEM depuis bientôt trois ans. Juriste et enquêteur de terrain, c'est lui qui était chargé du premier contact avec les victimes, de rassembler des attestations, de recueillir les témoignages dans la constitution des dossiers pris en charge. Mathias s'en va vers d'autres horizons. Les permanents, les bénévoles et les victimes du CCEM le remercient sincèrement et le regretteront longtemps.

## APPEL À BÉNÉVOLAT

Pour aider efficacement le CCEM dans son travail d'enquête de terrain, le CCEM recherche des enquêteurs, des policiers ou des gendarmes à la retraite qui pourraient se rendre un peu disponibles et partager leur expérience. Contact : Céline Manceau au 01 44 52 88 98.

## CARNET ROSE

Les membres du CCEM ont appris avec une très grande joie la naissance de Maël, né le 10 juillet. Toutes nos félicitations et nos vœux de santé et de bonheur à Tina et Andry.

## UN TALENT RÉCOMPENSÉ

Marion Van Renterghem, journaliste, a reçu le prix Albert Londres 2003 pour l'ensemble de ses reportages publiés dans le journal Le Monde. Elle avait notamment écrit sur l'action du CCEM dans les pages Horizons du quotidien en décembre 2002. Un article que nous avons intégralement reproduit dans le numéro 16 de "Esclaves, encore".

## New-York ! New-York !

A l'invitation de l'organisation américaine International Human Rights Law Group, Bénédicte Bourgeois et Corinne Brisson, permanentes du CCEM, ont été invitées à New-York le 11 juillet pour faire connaître l'expérience et le savoir-faire du CCEM en matière d'assistance et de prise en charge des victimes d'esclavage domestique en France. Cette conférence devrait nous engager à développer de nouveaux liens, voire des partenariats aux Etats-Unis.

### PARIS

Le 13 juin, la chambre d'instruction de la Cour d'Appel de Paris a confirmé la décision du juge Laurent Raviot, qui avait instruit et ordonné un non-lieu dans l'affaire de Sitan S. en février 2003 (cf. article page 5). Sur les faits dénoncés par la victime, caractérisant les violences et les conditions d'asservissement, la justice a constaté la prescription. Pour le volet criminel du dossier, les actes de torture et de barbarie, le manque de preuve a bénéficié aux accusés. Ceux-ci avaient été placés sous mandat de dépôt pendant cinq mois.

### BORDEAUX

Le 24 juin, le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux a condamné Madame Haïra Gabri à une peine d'emprisonnement avec sursis de 18 mois et à payer des dommages et intérêts à Cylène S. Cette jeune Malgache, âgée de 19 ans au moment des faits, travaillait 18 heures par jour sans percevoir la moindre rémunération, vivait dans un débarras sans lumière et était battue quotidiennement par sa compatriote. L'examen de la constitution de partie civile du CCEM dans cette affaire est fixé au 9 octobre prochain.

### NARBONNE

Après quatre ans d'instruction et deux commissions rogatoires internationales délivrées à Madagascar, le Parquet de Narbonne vient enfin d'ordonner le renvoi devant le Tribunal correctionnel de Mme Deheaulme, Vice-Consule de France à Madagascar, pour avoir soumis son employée malgache à des conditions de travail et d'hébergement indignes Sylviane R., rentrée chez elle depuis, était mise à la disposition de la mère de la Vice-Consule, pour une somme de 44 euros mensuels versés à sa famille. Elle vivait dans un garage, ne disposait pas de lit et n'avait pas d'accès aux sanitaires.

# GORÉE L'ÎLE DU SOUVENIR

CATHERINE CLÉMENT  
**Afrique esclave**



© Anadou Diop

Catherine Clément a vécu 3 ans au Sénégal. Dans un superbe livre\* qu'elle a illustré d'aquarelles et de dessins personnels enrichi de photos de Vincent Thibert, elle raconte sa première visite dans l'Île de Gorée au large de Dakar, d'où sont partis des dizaines de milliers d'esclaves africains. Elle visite Gorée "dans la compassion mais sans remord" car, petite-fille de déportés morts à Auschwitz elle est du camp des victimes et elle sait que "les génocides tuent indifféremment de la couleur de la peau". Sa première visite, elle la consacre à la Maison des Esclaves, maison rose avec son escalier à double révolution où résonnera le bruit des pas enchaînés de milliers d'esclaves. L'émotion ressentie l'empêche de continuer la visite de l'Île. Sur le bateau du retour, elle rencontre un jeune Sénégalais, assistant à la Fac de Droit de

Dakar, qui lui fait découvrir une autre réalité africaine : les "Signares". Les Signares, du portugais *senhora*, étaient des métisses nées de femmes africaines et de militaires, marchands ou aventuriers français qui, bien avant la colonisation militaire du XIX<sup>ème</sup> siècle, possédaient des esclaves. Or la maison rose de Gorée appartenait à une Signare. Catherine Clément reviendra sur l'île. Suivez la dans les rues Saint Germain et Saint Joseph ou du Chevalier des Bouffliers. Rencontrez avec elle la dernière descendante des Signares y vivant encore. Allez redécouvrir cette histoire de l'esclavage dont nous savons qu'elle est loin d'être finie.

■ Olivier Brisson  
 \* Catherine Clément  
 Afrique Esclave  
 Éditions Noësis  
 Collection l'Oeuvre

## HENRIETTE : CINQ ANS EN QUELQUES IMAGES...

C'était il y a juste cinq ans. En juillet 1998, la police était venue chercher Henriette au domicile de Yasmina et Vincent Bardet, ses employeurs. Depuis, il y a eu quatre procès éprouvants aux décisions contestables.

Avant qu'un nouveau marathon ne débute début octobre devant le Conseil des Prud'hommes, Henriette se souvient... "Christina et Joachim étaient venus me chercher au commissariat. J'avais froid et ils avaient ôté tour à tour leur veste pour la poser sur mes épaules"... écrit Henriette dans un livre biographique\*. "La première image qui me vient, c'est mon arrivée au Comité. Et le soulagement de savoir qu'il y a des gens qui nous font reprendre confiance en nous et qui nous prennent pour des filles bien. Pas comme on nous a traités avant." À l'entendre, Henriette est toujours animée par une soif de justice. Celle-là même qui a répondu tout de suite à son attente et à laquelle elle a cru quand elle condamnait en juin 1999 les époux Bardet. Pourtant, cette joie fut de courte durée puisqu'une cour d'Appel devait infirmer ce jugement le 1<sup>er</sup> octobre 2000. "Le juge avait été odieux avec moi de bout en bout (une attitude remarquée par Le Figaro, NDLR), ajoute Henriette. C'était affreux de voir les Bardet ressortir sans rien. Un résultat minable." Le goût est



© Marc Béziat

encore amer dans la bouche de la jeune Togolaise. La suite ne pouvait plus vraiment l'affecter. Que ce soit la décision de la Cour de Cassation en sa faveur ou même le jugement définitif de la nouvelle cour d'Appel. Pourquoi ? Il n'y était plus question du fond de l'affaire, de ses faits qui l'avaient blessée. Cette période longue et difficile lui a permis cependant de goûter des instants de plaisir et d'apprécier l'attention suscitée par son affaire. Notamment le rôle joué par la presse "pour informer les gens sur ce genre de choses". Ou celui du CCEM "où chacun a fait de son mieux pour l'aider", ajoute-t-elle comme pour exprimer sa recon nais-

sance. Alors, que pèse aujourd'hui l'ambiguïté qui colle à des photos réalisées pour un hebdomadaire féminin à grand tirage où elle ressemble plutôt à la chanteuse Jennifer qu'à la Cosette de Victor Hugo ? "J'étais contente. Je voulais montrer combien je suis jolie, combien je suis quelqu'un de bien. Ça a été mal interprété. L'avocat des Bardet a exploité cette image et l'a opposée à celle d'un souillon en guenilles. "Un stéréotype qu'on aurait voulu me coller et qui ne me ressemble pas."

■ Marc Béziat

\*Henriette Akoffa, "Une esclave moderne"  
 éd. Michel Lafon, 2000.

# UNE ENFANCE VOLÉE

Pour Sitan, une jeune Malienne de 27 ans, des années d'espoir et de lutte ont pris fin le 13 juin dernier. La chambre d'instruction a rendu son arrêt (cf. actu juridique), confirmant l'ordonnance de non-lieu du juge d'instruction. Même si les violences alléguées ont été vérifiées, les auteurs ont été relâchés car la jeune femme a porté plainte tardivement. Mais, ils pourront être poursuivis sur les intérêts civils pour le versement de dommages et intérêts, la cour d'Appel ayant reconnu l'existence des violences. Sitan à l'âge de 12 ans a été victime d'exploitation, de maltraitements et d'actes de torture par l'usage du piment.

Comme le veut la coutume africaine, la mère de Sitan a confié son enfant à une tante pour qu'elle puisse venir en France pour apprendre à lire et à écrire et pouvoir plus tard exercer un métier. Aujourd'hui cette tradition est pervertie. Expatriée contre sa volonté à l'âge de 12 ans, Sitan est déracinée, elle qui se sentait libre dans son village. Elle s'est retrouvée en France à la merci de deux bourreaux de sa famille. Traitée comme une domestique jusqu'à l'âge de 18 ans et jamais scolarisée, Sitan conduisait les enfants à l'école, faisait la cuisine, le ménage. Elle était régulièrement frappée avec des fils électriques par son oncle et sa tante. La plupart du temps elle restait enfermée dans la cuisine. Lorsqu'elle tenta de fuguer pour survivre, Sitan fut ligotée, battue jusqu'au sang par l'oncle tandis que sa tante lui enduisait les plaies et le sexe d'une purée de piment rouge. Cette enfant est restée ligotée et inconsciente sans jamais rece-

voir de soins. Nul ne peut ignorer que l'usage du piment sur les plaies et les parties génitales occasionne des brûlures intenses et extrêmement douloureuses. Il provoque en dose massive de l'hypothermie et des symptômes traumatiques. Une telle pratique est reconnue comme un acte de torture par différentes associations et classée comme une mutilation par l'Organisation Mondiale de la Santé. Pour la première fois en France, la justice dans cette affaire reconnaît l'usage du piment comme une punition courante en Afrique. Pour autant sans envisager d'aller plus loin ! Selon l'avocat général, les auteurs n'avaient pas la volonté de commettre cette barbarie ! Sous prétexte que c'est une pratique courante dans son pays d'origine, l'auteur reste impuni ! Aucun élément moral d'atteinte à la dignité de la personne humaine ne sera retenu par le procureur. Une telle position va à l'encontre de la jurisprudence et des normes internationales sur d'autres

atteintes aux personnes comme l'excision ou la pédophilie à l'étranger. Sans aller en ce sens, la chambre de l'instruction ordonnera pourtant la remise en liberté des auteurs, faute de preuve suffisante : les plaies de Sitan étaient cicatrisées ! Aujourd'hui, Sitan porte encore les stigmates d'une enfance volée et de nombreuses cicatrices que même l'usage du temps n'effacera jamais.

"Je n'oublierai jamais, je ne pardonnerai jamais, on a pas le droit de faire ça à un enfant de 12 ans." En attendant de se reconstruire elle vit et travaille à Paris. Peut-être retournera-t-elle un jour dans son village au Mali, avec son bébé et son ami français, pour essayer de comprendre pourquoi sa mère l'a abandonnée.

Pour apprendre à pardonner ? Peut être.

■ Géraldine Bénéit

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale ordinaire du CCEM aura lieu le **16 septembre 2003 à 19 heures** dans la **salle des mariages de la Mairie du 19ème** à Paris. Pour prendre part aux débats et aux décisions, vous êtes invités à adhérer ou à renouveler votre adhésion. Pour toute information, contactez le CCEM au **01 44 52 88 90**.

# LA CONSPIRATION DU SILENCE

Malgré l'adoption d'une législation répressive sur l'esclavage, une première au Niger, la pratique existe toujours. La France, ancienne puissance colonisatrice du pays, porte aussi sa part de responsabilités dans la perpétuation de ce fléau.



MOUSSA LÉ IBRAHIM (g) esclave fugitif de la famille ABOU (Belledji Tanout) depuis 99 et Abdoul Kader Moussa (d) son tuteur à Tessaoua (Sarkin Zongo)

Ils sont plus d'un million en situation d'esclavage. Avec un maître ayant droit de vie et de mort sur eux. A cinq heures de vol de Paris, au Niger. Dans l'indifférence générale. Un fléau qui existait avant, qui a continué pendant et qui se poursuit depuis la colonisation française. Prise de guerre, rapt d'enfants ou achat, le phénomène n'a rien de nouveau. Il s'agit toujours

d'une population noire servile et de maîtres blancs, notamment des nomades. Chez les Touaregs par exemple, l'esclavage est le moteur de la civilisation. Les colonisateurs vont très vite le comprendre et l'accepter. Bien qu'ayant aboli l'esclavage en 1848, la puissance coloniale décrète deux types de citoyens : les indigènes (esclaves) et les Français (les maîtres), créant par là une aristocratie de fait qui perdure jusqu'à nos jours. Aujourd'hui, chaque Nigérien peut choisir entre la loi de la République et la loi coutumière pour tout ce qui touche au mariage ou à l'héritage. Et au Niger, qui dit coutume dit esclavage... Pourtant, dès 1899, l'opinion publique française s'insurge contre ces pratiques. Des messages très

fermes parviennent au Niger. Mais sur place, les administrateurs coloniaux sont des alliés sûrs des chefs de tribus et refusent le plus souvent d'appliquer les consignes. Puis avec la Première Guerre mondiale le mouvement se ralentit, l'esclavage n'est plus une priorité pour personne. En 1949, le gouvernement français s'insurge à nouveau contre le maintien en condition de servitude totale d'une fraction importante de la population. En Mauritanie et au Niger ! Et là encore l'administration coloniale suggère la patience, la compréhension. Elle préfère voir une situation de "travail non rémunéré" plutôt que de parler d'esclavage. Le mot fâche ! On aurait pu espérer que le changement viendrait enfin avec l'indépendance du Niger en 1960. Mais là encore c'était oublier que tous les porte-clés sont désormais entre les mains de l'aristocratie du pays. Et que les coutumes sont tellement tenaces qu'il n'est même pas admis d'épouser un descendant d'une famille d'esclave - de véritables enquêtes sont menées avant la cérémonie pour s'assurer de la "blancheur" des conjoints. Les années passent et rien ne change... La France continue à être infiniment présente au Niger, sans jamais soulever ce problème qui semble encore moins l'agiter qu'il y a un siècle. Et pendant ce temps, des milliers de victimes de l'esclavage subissent une existence de bêtes de somme, oscillant entre terreur et fatalisme.

Jusqu'à quand va-t-on continuer, tolérer cette injustice absolue ? Jusqu'à quand ?

■ Dominique Torrès

## DES CHIFFRES STUPÉFIANTS

L'association Timidria (cf. EE n°17) a publié une vaste étude visant à estimer le phénomène de l'esclavage au Niger. Cette organisation fait état de plus de 870 000 esclaves, un chiffre encore approximatif selon les auteurs du rapport. Mais quelle que soit leur précision, ces données prouvent la persistance généralisée de l'esclavage dans ce pays.

	ESCLAVES + ENFANTS	ESCLAVES DU MAÎTRE	ESCLAVES DE LA FEMME DU MAÎTRE	TOTAL
AGADECZ	12 527	73 086	1 534	87 127
DOSSO	3 107	1 461	1 461	5 026
MARADI	2 176	5 020	5 020	9 871
TAHOUA	12 131	43 880	43 880	59 492
TILLABÉRY	13 215	480 486	480 486	602 650
ZINDER	1 812	86 346	86 346	99 374
NON ATTRIBUÉ	1 414	5 406	5 406	6 823
TOTAL	46 382	695 665	128 316	870 363

## DISNEY JOUE LES PICSOU

Disney a accordé une licence à Jerry Leigh, une société qui avait passé un contrat avec l'usine textile de Shah Makh dum au Bangladesh. Disney peut-il se dédouaner pour autant des agissements de ses sous-traitants directs ou indirects ? Le géant américain régit de fait, en qualité de donneur d'ordre, l'activité de nombreux sites de fabrication de produits portant sa griffe.

350 ouvrières de l'usine textile Shah Makh dum au Bangladesh sont menacées de perdre leur emploi. Leur faute ? Avoir travaillé plus de 100 heures hebdomadaires sans repos et sous diverses pressions patronales dans une usine qui réalise environ 60% de ses commandes avec Disney. En huit ans, les douze contrôles de conformité au code de conduite de la multinationale n'ont rien révélé d'anormal (sic!). Lorsqu'en octobre 2001, les ouvrières revendiquent, entre autres choses, un repos hebdomadaire, une augmentation salariale de 0,34 euro de l'heure (!) et le paiement des heures supplémentaires, les commandes cessent quelques mois plus tard sous le prétexte de "nouveaux contrôles de qualité" qui auraient mis en évidence des insuffisances. Pourtant, le propriétaire de l'usine fait réaliser les changements et répond aux doléances des ouvrières. Un contrôle indépendant

est même réalisé par une ONG reconnue, le Bangladesh Center for Workers Solidarity, qui constate le respect du code de conduite. L'usine devient presque un modèle pour les 3800 entreprises de sous-traitance textile du pays! Pourtant, rien y fait pour le commanditaire américain qui n'a toujours pas fait passer de nouveau contrat avec Shah Makh dum. Ne pas risquer de créer un précédent, dit-on, en acceptant la pratique des contrôles indépendants sur les sites de production des sous-traitants de Disney. Avec une augmentation de salaire de 0,34 euro de l'heure, combien d'années de travail faudra-t-il à une ouvrière de Shah Makh dum pour atteindre ce que gagne en une heure Michael Esner, le Président de Disney ? Une chance vient d'être gâchée de faire progresser les droits humains.

■ Marc Béziat

## LIBERIA : LES RACINES DU MAL

Sitôt débarqués sur les côtes africaines, les esclaves affranchis venus d'Amérique ont trahi leur rêve et reproduit le modèle de société qu'ils avaient connu aux Etats-Unis, fondé sur l'exclusion et l'oppression. Peut-être faut-il chercher là les origines du mal qui ronge le Liberia ?

A Monrovia la capitale, ainsi baptisée en hommage au président Monroe, les Américano-Libériens ont construit une reproduction du Capitole. Ils ont adopté le drapeau des Etats-Unis, mais avec une seule étoile. Et ils ont calqué la constitution du pays, qui acquiert son indépendance en 1847, sur celle de leurs anciens maîtres. Ces pionniers se sont aussi construit des maisons coloniales, ont adopté les chapeaux hauts de forme et les gants blancs... Puis ils ont réduit les tribus indigènes, 95% de la population, au travail forcé. Ils les ont privés du droit de vote, ont banni les enfants des écoles, et se sont livrés au trafic d'esclaves avec d'autres pays africains. "Ce complexe de supériorité, la violence dirigée contre les indigènes traités comme des citoyens de seconde classe, sont à l'origine des maux du Liberia", estime l'archevêque de Monrovia, Mgr Michael Francis. Ils ont dirigé le pays sans partage jusqu'en 1979, lorsqu'un coup d'Etat sanglant a permis à la population de prendre le

pouvoir pour la première fois. Le chef rebelle, Samuel Doe, a marqué la transition en faisant fusiller treize ministres. Lui-même mourra en 1991 au cours d'une séance de torture dirigée par Prince Johnson, l'ancien bras droit de Charles Taylor, qui lui a fait couper les oreilles avant de les lui servir dans une assiette pour qu'il les mange. Après avoir tenté à plusieurs reprises de prendre le pouvoir par la force, sans succès, Taylor, descendant d'un noir américain et d'une Libérienne, a ajouté un patronyme africain Ghankay à son nom. Pour avoir une chance de se faire élire, l'actuel président devait tenter de réduire la fracture entre Américano-Libériens et indigènes. Mais il a perpétué le cycle de la violence, désormais calqué sur les clivages ethniques, en faisant tuer tout ce qui n'était pas Gio ou Mano, les deux ethnies de son clan, pendant la guerre.

■ D'après Patrick Saint-Paul envoyé spécial du Figaro à Monrovia



En bref

## DE L'AUTRE CÔTÉ DU CHANNEL :

Il n'y a pas qu'en Afrique ! En Grande-Bretagne aussi, tout comme en France, des jeunes filles mineures originaires d'Afrique de l'Ouest, à qui on a fait miroiter une certaine éducation, sont victimes de traite et exploitées comme domestiques au sein de riches familles où elles travaillent de longues heures sans être payées et sujettes à des mauvais traitements. Selon Carron Somerset, qui réalise une étude pour l'Unicef, certaines organisations suspectent que ce phénomène touche aujourd'hui plus d'enfants que la traite des mineurs en vue de les prostituer. Alors que l'agence des Nations Unies dénonce un vide juridique dans le code pénal britannique, un porte-parole du Home Office, le Ministère de l'Intérieur anglais, rapporte que la création d'un délit de traite aux fins de toutes formes d'exploitation du travail est actuellement à l'étude, à l'instar du délit qui punit le trafic d'enfants aux fins de prostitution.

## ONU : UNE CONVENTION MAJEURE

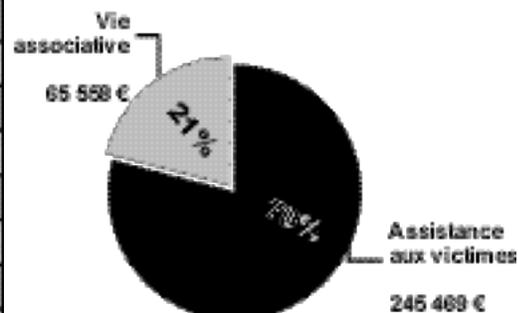
La communauté internationale peut être fière du travail accompli ! Ratifiée par 40 et signée par 147 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en décembre 2000, la Convention contre la Criminalité Organisée entrera en vigueur le 29 septembre prochain. Elle fournit enfin aux États des outils pour rendre efficace leur lutte et comporte trois protocoles : celui sur la Traite des Êtres Humains (cf. EE n° 8), signé par 117 et ratifié par 28 États; celui sur le Trafic des Migrants, signé par 112 et ratifié par 27 États; enfin celui sur le trafic des armes légères, signé par 52 et ratifié par 4 États.

## PHILIPPINES : 10% DE MIGRANTS

Selon Noël Josue directeur de Kaibigan, une ONG philippine qui défend les travailleurs migrants philippins, 7 millions de travailleurs et travailleuses philippins, soit près de 10% de la population, sont expatriés dans 149 pays. Les Philippines figurent au nombre des principaux pays exportateurs de main d'œuvre dans le monde. Fuyant la pauvreté et la pénurie d'emplois, cette main-d'œuvre qualifiée et bon marché représente une part non négligeable des ressources du pays. Près de 1,5 million d'entre eux, dont 200 000 domestiques, travaillent dans les États du Golfe Persique (cf. EE n°17) où les problèmes d'esclavage sont nombreux et rarement signalés

# LES COMPTES DU CCEM

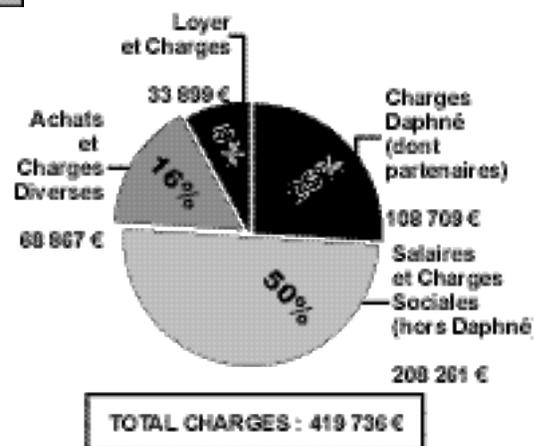
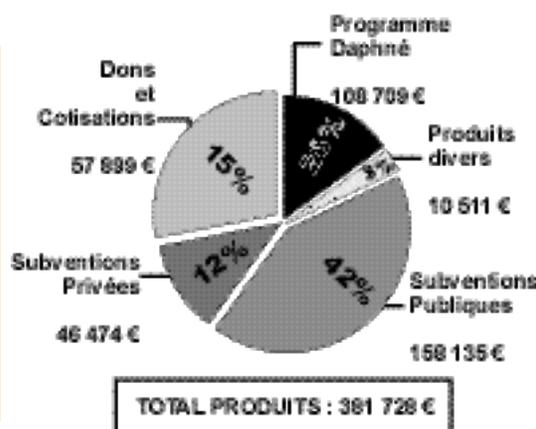
PRODUITS		CHARGES	
Subventions Publiques	158 135 €	Salaires et Charges Sociales (hors Daphné)	208 261 €
Subventions Privées	46 474 €	Achats et Charges Diverses	68 867 €
Programme Daphné	108 709 €	Loyers et Charges	33 899 €
Dons et Cotisations	57 899 €	Charges Daphné (dont partenaires)	108 709 €
Produits divers	10 511 €		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>381 728 €</b>	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>419 736 €</b>
Résultat de l'exercice - Déficit	38 008 €	Résultat de l'exercice - Bénéfice	
<b>TOTAL</b>	<b>419 736 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>419 736 €</b>



VENTILATION DES CHARGES (hors Daphné)  
TOTAL : 311 027 €

COMPTE  
DE  
RÉSULTAT

EXERCICE 2002



## Abonnement - Soutien - Adhésion

Je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM "Esclaves encore" pour 18 F

- OUI, Je soutiens l'action du CCEM en faveur des victimes
- 23 F montant hebdomadaire d'aide individuelle alloué à une victime
  - 46 F coût d'un coupon mensuel de transport pour une victime
  - 61 F aide individuelle et dotation alimentaire hebdomadaires d'une victime
  - 100 F coût horaire du soutien social, juridique et administratif des victimes
  - 150 F coût journalier du fonctionnement du CCEM
  - 200 F loyer et charges hebdomadaires de l'appartement d'accueil d'urgence
  - AUTRE

J'ADHERE au CCEM : Cotisation annuelle : 30 F

Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne  
Avec mon don et ma cotisation je recevrai un avoir fiscal

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... N° tel : .....

A renvoyer au CCEM 31, rue des Lilas 75019 Paris - Tél. 01 44 52 88 90

Le CCEM est une association agréée par le Ministère de la Jeunesse